

# Règlement du CAPI RAID

## 25 et 26 mai 2019

### 1) Préambule et Organisation

La C.A.P.I. (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère) organise le 25 et 26 mai 2019 des épreuves sportives de pleine nature en équipe intitulées le CAPI RAID. Elles enchainent selon les circuits, diverses disciplines sportives sur routes, chemins et sentiers balisés.

Le point de départ des épreuves est le :                   Halle des sports de St Alban de Roche  
  Chemin du Rousset  
  38080 St Alban de Roche

### 2) Conditions générales

Le CAPI RAID se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles visant à la protection de l'environnement des communes traversées.

Ce règlement pourra être complété ou soumis à modifications. Les équipes inscrites en seront alors informées.

Ces épreuves sont régies par le présent règlement, seul valable et auquel nul autre ne pourra être substitué. Tout participant est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions. La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est la commission de direction de course.

### 3) Les épreuves

Le Raid Sportif 50km est une épreuve chronométrée, balisée et/ou en orientation réalisée en équipe de 2 personnes qui enchainent diverses **disciplines sportives reliées en VTT**: course d'orientation à pied, VTT orientation, bike and run, tir à l'arc, kayak, activité de corde, et des épreuves surprises. **Deux VTT sont nécessaires le reste étant fourni** (voir partie matériel). Les différentes épreuves sportives ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Le Raid Loisir 30km est une épreuve chronométrée sur un parcours balisé, réalisée en équipe de 2 personnes qui enchainent **disciplines sportives reliées en VTT**: course d'orientation à pied, tir à l'arc, kayak, activité de corde et des épreuves surprises. **Deux VTT sont nécessaires le reste étant fourni**

(voir partie matériel). Les différentes épreuves sportives ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Le raid découverte est un mini-raid adaptés aux adultes et enfants le samedi 25 mai entre 10h et 15h30

## **4) Principes et déroulement des épreuves**

### **4-1) Le raid Sportif et Loisir**

Le raid Sportif se déroule en équipe de 2 personnes et débutera à 8h30 le dimanche 26 mai 2019.

Chronométré, il comprend sans interruption de temps (sauf décision de l'organisation) du VTT balisé, de la course d'orientation à pied, une épreuve de tir à l'arc, du bike and run, une activité de corde, du kayak, du VTT en itinérance et des surprises ..... Les différentes épreuves sportives ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. **Le parcours est en parti balisé et en parti en orientation entre les activités.** Le VTT sera utilisé comme moyen pour relier les différents points d'activité.

Distances approximatives :

VTT balisé (25km), course d'orientation à pied (6 km), VTT orientation (10km), bike and run (6km), kayak 500m.

Le raid Loisir se déroule en équipe de 2 personnes et débutera à 9h le dimanche 26 mai 2019.

Chronométré, il comprend sans interruption de temps (sauf décision de l'organisation) du VTT balisé, de la course d'orientation à pied, une épreuve de tir à l'arc, une activité de corde, du kayak et des surprises ..... Les différentes épreuves sportives ne sont données qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. **Le parcours est entièrement balisé entre les activités.** Le VTT sera utilisé comme moyen pour relier les différents points d'activité.

Distances approximatives :

VTT : 25km, course d'orientation : 4km, kayak : 500m.

Chaque équipe doit être au complet lors des points de contrôle, des changements d'activité et à l'arrivée.

Pour les raids sportifs et loisirs il sera distribué au moment du retrait des dossards :

- un roadbook faisant mention du règlement spécifique de chaque activité sera distribué aux équipes (1 semaine avant par mail),
- une puce électronique/équipe (à fixer à la chaussure) qui permettra de valider des points de passage et l'arrivée de la course.

Des points de passage obligatoires sont mis en place tout au long du parcours. Chaque équipe doit être au complet lors des points de contrôles, des changements d'activités et à l'arrivée.

Temps de course : il sera calculé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée, avec ajout des éventuelles pénalités en cas de points de contrôle non validés ou manquement au règlement : **les pénalités seront dévoilées au moment de la délivrance du roadbook 1 semaine avant l'épreuve.**

Le directeur de course se réserve le droit selon son appréciation d'arrêter les concurrents montrant des signes de défaillance dont il est le seul juge.

Deux ravitaillements seront prévus par raid chaque jour. Les ravitaillements ne dispensent pas les concurrents de partir avec leur propre équipement (cf **10** matériel obligatoire).

#### **4-2) Raid découverte**

Le raid découverte est un parcours non-chronométré :

- seul ou à plusieurs à partir de 16 ans (nés avant le 31/12/2003)
- par équipe (6 personnes maxi en tout) avec un adulte au minimum (année 2001 minimum, majeur à la date de l'épreuve) et d'autres personnes adultes ou enfants) nés en 2012 et avant.

Les activités s'enchaînent sur un parcours balisé à partir du lieu de départ. Les déplacements balisés se font en VTT pour atteindre les différents lieux d'activités. Le temps d'activité sera autour de 2h avec la possibilité de le raccourcir selon les conditions. Les épreuves seront connues début 2018.

Différents départs par vague seront proposés à partir de 10h jusqu'à 11h puis de 14h jusqu'à 15h30 toutes les 30'. Lors de l'inscription, chaque équipe choisira l'horaire qu'il lui convient.

Au moment du retrait des dossards, un roadbook faisant mention du règlement spécifique de chaque activité sera distribué aux équipes ainsi qu'une carte et un carton de contrôle pour les activités.

Chaque équipe doit être au complet lors des points de contrôles, des changements d'activités et à l'arrivée. Toutes les épreuves sont facultatives et une libre gestion de l'effort sera réalisée par les équipes.

Il n'y aura pas de classement établi mais tous le monde sera récompensés.

### **Départ et Arrivée des raids**

Chaque équipe doit partir et arriver au complet.

Les départs seront donnés à des horaires différents pour chaque raid.

Les concurrents doivent franchir ensemble la ligne d'arrivée et être ensemble à chaque activité. Le temps final sera déterminé par l'arrivée du dernier concurrent.

Pour tous les parcours, les concurrents qui abandonnent doivent remettre leurs dossards sur la ligne d'arrivée ou aux signaleurs auxquels ils déclarent leur abandon.

## **5) Conditions de participation**

**5-1)** Pour tous les raids un capitaine est désigné parmi les membres de l'équipe comme étant l'interlocuteur de l'organisation et le destinataire de tous les courriers relatifs à l'épreuve.

Les concurrents en course doivent porter leurs dossards bien visibles durant toute la durée de l'épreuve.

**5-2)** Pour le raid découverte il n'y a pas de catégorie.

**5-3)** Pour les raids sportifs ou loisir, les équipes courent sous leur nom, le nom de leur entreprise ou le nom de leur partenaire. Les équipes peuvent être masculines, mixtes ou féminines.

**5-4)** L'âge minimum de participation est de :

- Pour le raid découverte seul ou à plusieurs à partir de 16 ans (nés en 2003 et avant) ou en équipe qui se compose d'un adulte (année 2001 minimum) et jusqu'à 5 personnes supplémentaires nées en 2012 et avant.
- Pour le raid Loisir, 2 options : à partir de 16 ans (ou année 2003, avec autorisation parentale) ou un adulte (né avant 2001) et un jeune entre 13 et 16 ans (né entre 2003 et 2006)
- Pour le raid Sportif, par équipe de 2 à partir de 18 ans (ou année 2001)

## 6) Inscriptions et accueil des participants

**6-1)** A l'inscription les participants aux Raids ont le choix entre les circuits « Sportif », « Loisir », et « découverte ». Une fois l'inscription faite, les équipes ne pourront pas modifier leur choix de parcours.

**6-2)** Les inscriptions se font uniquement par internet avec paiement en ligne sécurisé sur le site **www.capi-agglo.fr** et sur place le jour de l'épreuve avec majoration du tarif.

Le nombre d'équipes est limité sur les parcours sportif et loisir.

**6-3)** Des inscriptions seront prises le samedi 2 juin de 9h à 15h15 pour les raids famille et junior (15' avant le départ de chaque vague) et les raids sportif et loisir puis le dimanche à partir de 7h jusqu'à 15' avant le début des raids concernés.

**6-4)** L'inscription sera effectuée pour une équipe et non individuellement pour les raids.

**6-5)** Les droits d'inscriptions sont les suivants :

Intitulé	Tarifs jusqu'au 20/05/18	Tarifs au delà de ce délai et inscriptions sur place
<b>Raid Sportif Pour 2 personnes</b>	Internet : 55 € + 3,30 €* = 58,30 €	Internet : 65 € + 3,90 €* = 68,90 €
<b>Raid Loisir Pour 2 personnes</b>	Internet : 45 € + 2,70 €* = 47,70 €	internet : 55 € + 3,30 €* = 58,30 €
<b>Raid découverte</b>	5 €/personne pour les enfants (nés en 2004 et après) et 8 € pour les personnes nés avant le 31/12/2003 + frais d'inscription mini 1 €	
<b>Repas supplémentaire</b>	8 € *	

\* frais d'inscription en ligne

**Le repas est compris pour le raid sportif et loisir le dimanche midi.**

**Collation/Goûter offert pour le raid découverte.**

**6-6)** Un accusé d'inscription sera envoyé aux équipes s'étant inscrites par internet lorsqu'ils auront renseigné leur adresse e-mail.

**6-7)** Justificatifs à fournir lors de l'inscription en ligne ou sur place lors du retrait des dossards :

- Pour les raids sportifs et loisir :

- une copie de la licence sportive en cours (UFOLEP multi-activités, FFTRI, FFA, FFC, FFCO, FF raid multisports) ou certificat médical de moins d'un an avec l'intitulé exact : **d'aptitude ou de non contre-indication à la pratique des raids multisports en compétition** ou au moins de l'un des sports suivants : vtt, course à pied, canoë kayak, course d'orientation si celui-ci n'a pas été téléchargé lors de l'inscription en ligne ;
- une autorisation parentale pour les mineurs de plus de 16 ans le cas échéant pour le raid loisir (case à cocher sur le formulaire en ligne)

- pour le raid découverte : une autorisation parentale pour les participants mineurs à partir de 16 ans et pour les équipes pas de document particulier, **l'adulte accompagnant sera responsable du groupe.**

Tout dossier reçu ne pourra donner lieu à un remboursement : en cas de blessure sur présentation d'un certificat médical au moins 7 jours avant l'échéance, l'inscription sera renouvelée pour l'édition suivante.

**6-8)** Lors du retrait des dossards, chaque équipe se verra remettre un roadbook avec les principales règles de déroulement des épreuves ainsi qu'un lot.

**6-9)** L'accueil des équipes se déroulera le matin même de l'épreuve.

## **6-10) Horaires :**

### **Samedi 25 mai 2019**

Inscriptions à partir de 9h pour toutes les épreuves jusqu'à 15h15 – Buvette de 9h à 20h

10h, 10h30 et 11h : vagues de départ du raid découverte le matin

14h, 14h30, 15h et 15h30 : vagues de départ du raid découverte l'après-midi

Un goûter sera proposé à chaque participant, la fin du raid est prévu à 17h30 pour la vague de 15h30

### **Dimanche 26 mai 2019**

Dès 7h : accueil des participants, inscriptions et retrait des dossards jusqu'à 8h15 (raid sportif) et 8h45 (raid loisir)

8h30 : départ du raid sportif

9h : départ du raid loisir

12h : arrivée des raids et repas d'après course pour tous

15h30 : remise des prix

## **7) Modification / Annulation**

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Demande d'annulation : Tout dossier reçu ne pourra donner lieu à un remboursement, en cas de blessure sur présentation d'un certificat médical au moins 7 jours avant l'échéance, l'inscription sera renouvelée pour l'édition suivante.

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas de vol.

## **8) Assurance et responsabilité**

Les organisateurs et les concurrents sont couverts en responsabilité civile par une police souscrite auprès de la PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (PNAS), 159 rue du faubourg Poissonnière – 75009 PARIS. Toutefois l'organisation attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuel accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de cours

Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant.

## **9) Chronométrage et classement**

### **9-1) Chronométrage**

#### **Raids sportif et loisir**

Cette année, le chronométrage se fera à l'aide d'une puce électronique fixée à la cheville.



Les temps sont chronométrés en heures, minutes et secondes. Des arrêts et pénalités pourront être prévus en cas de balises non trouvées ou d'activités non réalisées

**Raid découverte** : pas de chronométrage

### **9-2) Classements et catégorie**

- Pour le raid Loisir : les 3 1ères équipes masculines, féminines et mixtes, adulte/1 jeune 13/16 ans.
- Pour le raid Sportif : les 3 1ères équipes masculines, féminines et mixtes.

### **9-3) remise des prix**

Sur les parcours Sportifs et Loisirs, une remise des prix récompensera dans chaque classement, les premières équipes en lots et coupes comme stipulé au point **9-2**.

Un tirage au sort sera organisé à la fin de la remise des prix pour les concurrents présents.

### **9-4) Abandons**

Pour des raisons de sécurité tout abandon devra être immédiatement mentionné à un signaleur et les dossards lui être remis en main propre. L'abandon disqualifie les participants.

Tout concurrent abandonnant ou blessé ne devra pas rester seul jusqu'à l'arrivée des secours. En cas d'abandon, et sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de leur matériel jusqu'au point d'arrivée.

## 10) Équipement pour les raids sportifs et loisirs et découverte

Les concurrents d'une même équipe doivent, si possible, courir dans une tenue uniforme et porter obligatoirement le dossard de la course toujours bien visible sur la poitrine. Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents sous réserve qu'elle respecte le matériel obligatoire.

Des plaques portant le numéro de dossard seront également accrochées de façon visible sur les VTT.

### **Matériel obligatoire**

Chaque équipe se verra refuser le départ si cet équipement n'est pas au complet. Celui-ci sera vérifié lors du retrait du dossard le jour de la course et à tout moment par l'organisation.

Par équipe : 1 VTT par équipier avec les 2 freins en état, 1 casque de VTT homologué une gourde, 1 téléphone portable chargé

Matériel conseillé : trousse de secours et matériel de réparation pour le VTT, couverture de survie

Matériel fourni par l'organisation :

- 1 dossard par personne
- 1 dossard par VTT avec fixations
- 1 roadbook avec l'extrait du règlement
- Une puce électronique pour les raids loisir et sportif
- 1 cadeau de bienvenue
- Matériel spécifique lié aux activités fourni sauf les VTT

**Pour le VTT**, le port du casque est obligatoire (jugulaire fermée). Lors de l'utilisation de système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente. Les portes cartes ne doivent pas comporter de bord saillant.

**pour le bike and run (raid sportif)**, le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents, et il est interdit de monter à 2 sur un seul vélo.

## **Parc à VTT**

Des parcs à VTT sont à la disposition des concurrents. L'organisation décline toute responsabilité concernant le matériel déposé dans le parc à VTT.

## **11) Sécurité, secours et esprit sportif**

**11-1)** les concurrents s'engagent par leur inscription à respecter les consignes de sécurité énoncées par le présent règlement.

**11-2)** la gendarmerie et les signaleurs sont seuls habilités à réglementer les traversées de routes. Les concurrents devront se plier aux impératifs qui pourraient en découler.

**11-3)** tout concurrent s'engage à porter assistance ou secours à tout concurrent qui lui en fait la demande.

**11-4)** dans le cas où il ne pourrait pas intervenir pour des questions de distance ou d'incompétence à porter secours, le concurrent s'engage à prévenir immédiatement le premier concurrent, signaleur ou les secours rencontrés sur le parcours. Dans le cas contraire, il sera disqualifié et encourra des poursuites.

**11-5)** toute équipe qui porte secours à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.

**11-6)** les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement
- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents
- Engagement à se laisser doubler
- Engagement à aider toute personne en difficulté

**11-7)** les concurrents s'engagent également à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés : ils doivent éviter le bruit excessif, le rejet de déchets et les dégradations de toute sorte. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

## **12) Disqualification**

Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou établie après réclamation, entraînera la disqualification de l'équipe responsable. Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction. Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

## **13) Droits à Image**

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

## **14) Données personnelles**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 les concurrents disposent d'un droit d'accès à leurs données personnelles. Par l'intermédiaire de l'organisation, les concurrents peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

## **15) Réclamation jury**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

## **16) Conditions générales**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.